

FICHE THEMATIQUE – LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

La politique de cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union européenne vise à réduire les écarts de richesses et de développement au sein de l'Union européenne, à tous les niveaux : entre citoyens, entre collectivités locales et entre États membres.

Cette politique est la principale politique d'investissement de l'Union européenne et cible toutes les régions afin de soutenir la création d'emplois, la compétitivité des entreprises, la croissance économique, le développement durable et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens, en s'appuyant sur les besoins régionaux et locaux. Elle peut également appuyer le financement d'infrastructures de base ou pivot pour les territoires régionaux, notamment pour les Régions ultrapériphériques (RUP) ou les régions insulaires.

Pour atteindre ces objectifs et de répondre aux divers besoins de développement dans toutes les régions françaises, sont alloués à la France pour la période 2021-2027 :

- 9,1 milliards d'euros de FEDER¹
- 6,7 milliards d'euros de FSE+²
- 1 milliard d'euro de FTJ³

En cohérence avec les stratégies européennes, les orientations de politique de cohésion en France sont définies par les territoires et pour les territoires, au niveau régional.

Principales orientations et spécificités régionales

Les programmes FEDER-FSE+-FTJ apporte des réponses aux besoins écologique, économiques et sociaux des collectivités sur l'ensemble du territoire national

Les programmes FEDER-FSE+-FTJ en réponse aux défis écologiques et énergétiques

Le soutien du FEDER aux différentes formes de **mobilités urbaines durables** reste une priorité majeure pour les programmes :

- Transports en commun, notamment : développement d'itinéraires structurants en site propre, développement de lignes de transport à haut niveau de service, transport collectif en site propre pour les régions ultrapériphériques
- Multimodalité, notamment : mobilités douces/actives, pôles d'échanges multimodaux, services d'autopartage (aires de covoiturage...), développement de dispositifs de billettique, développement et amélioration de

¹ Fonds européen de développement régional

² Fonds social européen +

³ Fonds pour une Transition Juste

l'interopérabilité des services, infrastructures pour les carburants alternatifs (bornes de recharge)

Le FEDER interviendra également en faveur de la **préservation de la biodiversité** :

- La protection des espaces naturels, notamment : restauration et/ou la reconstitution des corridors écologiques et la restauration des milieux terrestres et aquatiques ainsi que leurs fonctionnalités, actions de communication et de sensibilisation
- Lutte contre la pollution, notamment : réhabilitation des sites industriels et des terrains contaminés, réhabilitation et la requalification d'espaces en friche, notamment à des fins de renaturation, soutien à la désimperméabilisation des sols ainsi qu'à la renaturation des zones artificialisées, notamment en zone urbaine.

Les programmes retiennent aussi la **lutte contre le changement climatique** et marquent un effort plus important envers la **prévention des risques naturels et climatiques**. Les différentes approches identifiées dans les programmes portent notamment sur :

- Le lutte contre les inondations et contre les risques de submersion marine : sensibilisation et gestion de crise, réduction des vulnérabilités (diagnostics de vulnérabilité, Plan de Continuité d'Activité ...), appui à la gestion des ouvrages hydrauliques, l'aménagement des routes et des bâtiments contre les glissements de terrain consécutif à des épisodes de pluie, voire de passage d'ouragan en outre-mer
- La lutte contre la sécheresse et l'amélioration de la disponibilité de la ressource en eau : sensibilisation pour favoriser les économies d'eau, création d'outils d'anticipation des besoins en eau, interconnexion de réseaux et préservation des aires d'alimentation de captages
- Lutte contre les feux de forêt
- L'adaptation des milieux urbains, en particulier aux phénomènes de chaleur : désartificialisation des sols et renaturation d'espaces publics création de zones ombragées
- L'adaptation de certains milieu naturels, montagne, zone humide, etc.
- L'adaptation de certaines activités économiques et des emplois : activités touristiques éco-responsables, tourisme durable

Le FEDER accompagne la **transition énergétique** à l'échelle de l'ensemble des programmes régionaux :

- Efficacité énergétique des bâtiments : rénovation des logements, des bâtiments publics (et en notamment les bâtiments d'éducation et d'enseignement supérieur), rénovation énergétique des bâtiments des PME, amélioration de l'efficacité énergétique des process des entreprises, récupération de chaleur fatale
- Energie et réseaux : développement des énergies renouvelables (dont biomasse, photovoltaïque, méthanisation), développement de l'hydrogène,

réseaux de chaleur ou de froid, développement de systèmes énergétiques intelligents (*smart grids*) et des solutions de stockage associées

Les programmes FEDER-FSE+-FTJ pour soutenir le développement des territoires

La totalité des programmes régionaux prévoient des actions en faveur du **numérique** :

- Avec une importance particulière vers la transition numérique des services publics et l'inclusion numérique des publics souffrant d'illectronisme, notamment : e-administration via les services et équipements numériques, valorisation des données locales, sensibilisation, accompagnement et formation de la population aux (bons) usages numériques, démarche en matière de cybersécurité, numérisation pour la santé et le secteur sanitaire et social
- Tout en maintenant un effort significatif de déploiement d'infrastructures numériques haut débit : finalisation du déploiement du très haut débit (THD) pour les foyers, les bâtiments collectifs et les entreprises, développement d'autres infrastructures numériques dont datacenters, tiers lieux numériques, infrastructures numériques, maisons du numérique

Certains programmes régionaux soutiendront la **valorisation du patrimoine naturel, culturel et touristique**. Il s'agira notamment d'actions d'aménagement et de valorisation des sites patrimoniaux culturels et naturels, de tourisme durable et d'équipements touristiques, d'actions de protection et de valorisation du patrimoine immatériel.

L'attractivité économique des territoires reste encore une intervention importante des programmes régionaux. Plusieurs régions prévoient dans leur programme de soutenir la création et l'extension d'immobiliers d'entreprises individuels et collectifs (comme les Régions Occitanie, Grand Est et Mayotte). Les Régions Nouvelle Aquitaine, Réunion et Mayotte prévoient des actions spécifiques aux zones d'activités, en soutenant la création, la modernisation et/ou la requalification de ces zones. Le FEDER accompagnera le renouvellement territorial par la reconversion et la réhabilitation des friches vers de nouveaux usages économique, environnemental ou récréatif (exemple : programme Bourgogne-Franche-Comté). En particulier, le programme Hauts-de-France vise la requalification des espaces publics de certaines cités minières dans un objectif de valorisation du patrimoine, d'amélioration du cadre de vie, de désenclavement des cités.

Les programmes FEDER-FSE+-FTJ pour répondre aux besoins sociaux de la population

Pour garantir un égal accès aux **soins de santé** et favoriser la résilience des systèmes de santé, le FEDER et le FSE+ favorisent les infrastructures et équipements de proximité (maison de santé pluriprofessionnelles par exemple), la création, réhabilitation ou modernisation des établissements de santé et médico-sociaux dans les territoires ultra-marins, le déploiement de la télémédecine. Des actions

d'information, de prévention et de promotion de la santé et du vieillissement actif sont également financées

Le programme national FSE+ vise **l'insertion socio-professionnelle** des personnes éloignées de l'emploi, en soutenant notamment les actions d'accompagnement renforcées vers l'emploi portées ou soutenues par les Départements et les PLIE⁴. Ce programme est aussi mobilisé pour les actions visant à soutenir le développement de l'insertion par l'activité économique (dont les ateliers et chantiers d'insertion), et des actions toujours plus ciblées vers l'accompagnement à la création d'activités. De plus, le FSE+ cofinance des actions de formation des demandeurs d'emploi et des actifs salariés.

Les mesures envisagées via un cofinancement du FSE+ (programme national et/ou programmes régionaux) en matière de **décrochage scolaire** s'intéressent à toutes les phases inhérentes au phénomène du décrochage et prennent en compte, notamment : le repérage et la prévention, la lutte contre le décrochage scolaire et universitaire et le rattrapage pour des publics en rupture.

Pour cette génération 2021-2027, les différents programmes interviendront pour les actions de **lutte contre la pauvreté et d'intégration socio-économique des populations fragiles**. Ainsi, le FSE+ apporte un financement à l'aide matérielle et accès aux droits en matière d'inclusion sociale et aide alimentaire par l'achat de denrées alimentaires et de kits d'hygiène. Le FEDER accompagne le logement à destination des populations fragiles et marginalisées en Occitanie, finance des équipements sociaux, de santé, d'éducation en Auvergne-Rhône-Alpes notamment.

Les programmes en réponse aux spécificités territoriales⁵

L'ensemble des programmes régionaux FEDER-FSE+-FTJ sont élaborés selon une approche stratégique territoriale et en articulation avec les autres dispositifs et politiques publiques régionales, ou déployées sur le territoire régional. Ces programmes visent certains territoires pour apporter une réponse ciblée.

Le **Fonds pour une transition juste (FTJ)** est mobilisé sur les territoires identifiés comme les plus fortement émetteurs de CO2 et dans lesquels les secteurs les plus polluants sont fortement pourvoyeurs d'emplois. Sont concernés :

- Départements du Nord et du Pas-de-Calais pour la région Hauts-de-France
- Département des Bouches-du-Rhône pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Départements du Rhône et de l'Isère (pour partie) pour la région Auvergne-Rhône-Alpes
- Départements du Haut-Rhin, de la Moselle et de la Meurthe-et-Moselle (pour partie) pour la région Grand Est
- Départements de l'Eure, de la Seine Maritime (pour partie) pour la région Normandie
- Département de la Loire-Atlantique (pour partie) pour la région Pays de la Loire

⁴ Plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi

⁵ Pour aller plus loin, une fiche dédiée à chacune des spécificités territoriales citées est disponible.

L'allocation spécifique RUP⁶ soutiendra des infrastructures structurantes (transports, eau et déchet, entreprises) et en lien avec les besoins de la population (emploi, formation, mobilité) sur l'ensemble des territoires ultra-marins : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion, Saint Martin.

En réponse à l'approche territoriale demandée par la Commission dans la mise en œuvre de la politique de cohésion, les programmes régionaux, avec le FEDER, ciblent des interventions sur les zones urbaines et les zones rurales.

Enfin, certains programmes interviendront en zone de montagne (massif des Alpes, Massif central, massif du Jura, massif des Vosges et massif des Pyrénées) ou encore sur les bassins fluviaux (bassin de la Loire, bassin du Rhône et de la Saône, bassin de la Seine et bassin de la Garonne).

Éléments clés de mise en œuvre

Les collectivités locales, différents rôles dans la mise en œuvre des programmes FEDER-FSE+FTJ

Les collectivités locales interviennent selon différentes modalités dans la mise en œuvre des programmes FEDER-FSE+FTJ pour la période 2021-2027 en France.

En effet, les différentes collectivités sont des bénéficiaires potentiels de ces programmes en tant que porteur de projet.

Certaines collectivités sont aussi gestionnaires de ces fonds, soit en tant qu'autorité de gestion (régions et collectivité territoriale de Corse et de Guyane), soit en tant qu'organisme intermédiaire (départements, métropole, EPCI principalement).

Clé de voute de la mise en œuvre de ces programmes, le partenariat intègre les collectivités locales (ou leur représentant) dans les comités de programmation et/ou comités de suivi. Acteurs du partenariat, les collectivités participent aux côtés de l'Etat, à la sélection des opérations et à la réussite des programmes.

Enfin, à l'échelle de l'ensemble des programmes FEDER-FSE+FTJ, les collectivités sont les premiers relais d'information des financements mobilisables et d'appui pour les porteurs de projet de leur territoire

Sur la sélection des opérations, au titre de l'approche territoriale, les autorités urbaines se voient déléguées les activités de sélection des projets via des subventions globales notamment. A noter que pour certains programmes, l'association des autorités locales diffère : élaboration du contenu des appels à projet dédiés à ces territoires, label attribué par l'autorité locale sur certaines opérations jugées en cohérence avec leur stratégie territoriale.

Articulation avec les autres contractualisations et sources de financement

Les programmes portés par les Régions ont défini leur stratégie d'intervention en cohérence avec leurs stratégies régionales, et en particulier :

⁶ Régions ultrapériphériques

- Le Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP), dont les orientations constituent les références pour les actions du FSE+ en faveur de la formation des personnes en recherche d'emploi, en faveur de l'orientation et l'information des métiers pour tous
- Le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) cadre les interventions du FEDER en faveur du développement des PME et de l'innovation

De même, les subventions globales des Départements au titre du programme national FSE+ s'appuient sur le Plan départemental d'insertion (PDI) ou le Plan départemental d'insertion et pour l'emploi (PDIE). Les interventions du FSE+ sont en étroite articulation avec les orientations stratégiques de ces plans.

Les volets territoriaux des programmes régionaux s'appuient sur les contractualisations territoriales existantes au niveau régional et/ou national. Par exemple, le programme Occitanie s'appuie sur les contrats territoriaux Occitanie Pyrénées Méditerranée ; ou le programme Grand Est précise que les pactes territoriaux de relance et de transition écologique (PTRTE) seront les stratégies territoriales de référence.

L'articulation avec le FEADER et le FEAMPA est perçue dans les programmes régionaux du point de vue urbain/rural ; le FEADER étant ciblé uniquement sur les zones rurales.